LE CONGRÈS DES FONCTIONNAIRES A CLOS SES TRAVAUX

Hier matin, le congrès de la Fédération des Fonctionnaires a clos ses travaux par le vote, à l'unanimité, de la motion présentée par la commission des résolutions.

Dans cette motion, le congrès proteste contre la politique de déflation et contre toutes autres politiques économiques d'expédients qui visent à sauver le régime économique actuel en faisant supporter à tous les travailleurs, aux paysans comme aux artisans, aux employés comme aux intellectuels, et plus particulièrement à la jeunesse, les cruelles conséquences du déséquilibre entre la production et la consommation que ce régime n'a pas su éviter et qu'il n'entend corriger qu'en continuant à réduire la capacité de consommation et d'achat de la masse de la population, ce qui ne peut contribuer qu'à la misère et à la ruine des travailleurs et à faire peser sur notre pays les menaces du fascisme, toujours prêt à exploiter la désespérance des hommes exclus du droit au travail et du droit à la vie.

Le congrès considère que la crise ne pourra être résolue que par la mise en pratique d'un plan complet d'économie dirigée, visant à transférer à la collectivité le pouvoir économique et à lui donner, en contre-partie, la responsabilité d'assurer la vie de ses membres.

Sur la base des principes du plan d'action contre la crise, établi par les soins de la C. G. T., le rassemblement indispensable des forces et des organisations anticapitalistes et antifascistes du pays peut s'effectuer.

Le congrès précise que ce rassemblement ne doit comporter aucune exclusive à l'égard d'une fraction quelconque de la classe ouvrière comme des groupements qui affirment leur volonté de travailler à la solution de la crise, dans le sens indiqué ci-dessus.

Le bureau fédéral a été maintenu en fonctions, à l'unanimité.

UN GRAVE INCIDENT A SARREBRUCK

Un Anglais, officier de police, ayant provoqué un accident d'auto, une bagarre s'ensuivit

On mande de Sarrebruck qu'hier, à 3 h. du matin, une voiture contenant trois personnes, passait dans la Hohenzollernstrasse, lorsqu'en voulant entrer dans une rue perpendiculaire, elle prenait trop largement son virage et montait sur le trottoir où elle atteignait une femme du nom de Steig, qui était accompagnée de son mari.

La victime, qui portait des blessures douloureuses aux pieds et au bas du ventre, était aussitôt transportée dans une pharmacie voisine où elle recevait les premiers soins.

Cet accident avait ameuté une trentaine de personnes qui firent une violente démonstration contre l'auteur de l'accident. Celui-ci, un officier anglais, du nom de Justix, recruté par la voie individuelle d'engagement, montra ses papiers et déclara qu'il était officier de police. Puis il demanda à la foule de lui ouvrir le passage. La foule refusa.

L'officier se croyant en danger, tira son revolver et en menaça l'assistance. Plusieurs personnes cherchèrent alors à lui arracher son arme et dans la bagarre, deux coups partirent, dont l'un se perdit, tandis que l'autre atteignait un ouvrier électricien du nom de Neumeisterer, 33 ans.

Celui-ci fut légèrement atteint au ventre par le belle de revolver, qui lui fit une simple éraflure. Il fut pansé aussitôt à la pharmacie voisine et put rejoindre son domicile.

L'officier anglais a reçu, de son côté, des plaies contuses de la foule qui s'était ruée sur lui. Il a été conduit à l'Hôpital où il est actuellement soigné. Ses blessures paraissent peu graves.

INAUGURATION A PARIS DUN MONUMENT AUX TCHÉCOSLOVAQUES MORTS AU CHAMP D'HONNEUR

Le monument aux soldats Tchécoslovaques morts au Champ d'Honneur sur le territoire Français pendant la Grande Guerre a été inauguré hier matin, au Père Lachaise, sous le présidence de M. Rivollet, Ministre des Pensions.

Après l'exécution de l'Hymne Tchécoslovaque et de « La Marseillaise », le monument est dévoilé cependant que les honneurs militaires sont rendus.

Après une minute de silence, M. Osusky, Ministre de Tchécoslovaquie, dépose une couronne sur le monument et remercie la France pour l'hommage rendu aux volontaires de son pays.

Puis MM. Contenot, président du Conseil Municipal de Paris et Rivollet, ministre des Pensions, exaltent l'amitié franco-tchécoslovaque.

Un défilé des troupes termine la cérémonie.

ECHOS et CARNET

CALENDRIER. — **Lundi 17 décembre.** — Soleil : lever : 7 h. 40 ; coucher : 15 h. 53 ; Lune : lever 13 h. 13 ; coucher : 4 h. 15.

Aujourd'hui : Sainte-Adélaïde. — Demain : Sainte-Yolende.

METEOROLOGIE. — **Station de Lille.** — Observations faites le 16 décembre 1934, à 9 h. : Baromètre : 739 mm. 9 ; baisse : 2 mm. 6 depuis la veille à 18 h. ; Thermomètre : Fronde : 7.6 ; Minima : 6.8 ; Maxima de la veille : 11.1 ; Etat hygrométrique : 90 ; Hauteur d'eau tombée depuis la veille à 18 h. : Néant ; Direction du vent : S.-S.-O. ; Force : Assez fort. Direction des nuages : S.-S.-O. ; Etat du ciel : couvert.

PREVISIONS DE L'OFFICE NATIONAL. — **Région Nord.** — Ciel très nuageux avec éclaircies et quelques averses se couvrant au cours de la journée avec pluies intermittentes. Vent du secteur Sud-Ouest, modéré à assez fort ; températurs sans grand changement sur la veille. — Minimum de température sans changement sur la veille.

L'ESCROC MOELLER avait remis 100.000 fr. A M. OSSOLA

Cet ancien sous-secrétaire d'Etat, mort le jour de sa réélection, était avocat-conseil d'une des sociétés de l'aventurier

La sûreté générale avait constitué un dossier concernant l'affaire Moeller et dans lequel se trouvait la trace d'un versement de 100.000 francs, fait par Moeller à un député avocat, ancien sous-secrétaire d'Etat, qui avait fait des démarches pour empêcher que le financier ne fut expulsé de France.

Le juge d'instruction Pelloux s'est rendu au ministère de l'Intérieur et a pris livraison du dossier de la sûreté générale. Les pièces placées sous scellés, ont été remises au juge par M. Magny, directeur général. Elles comprennent notamment des rapports envoyés par les préfets au ministère de l'Intérieur, tous défavorables au banquier danois et une proposition d'arrêté d'expulsion émanant des services des étrangers et établie en 1926. Cette proposition, par suite de certaines interventions, n'eut aucune suite. Le magistrat a constaté que les faits concernant l'intervention du parlementaire étaient moins nets qu'on ne l'avait cru tout d'abord. Les sommes reçues par le parlementaire avocat lui avaient été remises par Moeller, à titre de conseil de la société de Thorenc que le financier dirigeait dans les Alpes-Maritimes.

D'autre part le dossier contient la preuve d'une démarche du parlementaire en faveur de Moeller. Il s'agit de M. Ossola, ancien sous-secrétaire d'Etat à la guerre, député des Alpes-Maritimes, mort victime d'un accident d'auto le jour même du scrutin de ballottage, où il fut d'ailleurs proclamé élu peu d'heures après son décès. L'action publique, déclarait-on, au Palais, se trouve donc éteinte.

Il reste toutefois, à examiner la question des complicités possibles, notamment celle de Moeller qui pourrait être inculpé de complicité de trafic d'influence connu par un ministre.

Pour le moment, M. Peloux se borne à instruire l'affaire Moeller elle-même.

LE SCRUTIN SUR LE PROJET DE LOI RELATIF AU MARCHÉ DU VIN

Voici les chiffres définitifs du scrutin sur l'ensemble du projet de loi tendant à réaliser l'assainissement du marché du vin :

Pour, 392 voix ; contre, 127.

Parmi les 127 députés qui ont voté contre, figurent, pour notre région : **MM. ABRAMI, DEWEZ et RAMETTE.**

M. DELCOURT n'a pas pris part au vote.

Tous les autres députés ont voté pour l'adoption.

LA DISTRIBUTION DES RÉCOMPENSES DU SOUTIEN ARTISANAL

(SUITE DE LA PREMIERE PAGE)

Hier matin, dans le hall du Conservatoire, eut lieu la distribution de ces prix et récompenses.

M. LIETART, président du Soutien artisanal, était entouré de MM. PEETERS, conseiller municipal, représentant M. Roger Salengro, député-maire de Lille ; FRANCHOMME et LEBOIBE vice-présidents ; DE BUSSCHERE, commissaire général ; LELEU, secrétaire ; BUTEZ, secrétaire adjoint ; DURETZ, trésorier, et VATIN, membre du jury.

Les exposants qui assistaient à cette réunion étaient nombreux, venus des quatre coins de la région du Nord.

M. LIETART remercia tous ceux qui, de loin ou de près, avaient contribué au succès désormais assuré de l'exposition artisanale.

En ce qui concerne la large contribution de notre journal, le président déclara :

« Le **Réveil du Nord** répond chaque année à notre appel avec désintéressement et le comité considère que, sans lui, notre exposition ne serait pas possible ».

En terminant, il dit aux exposants :

« Vous aliez recevoir aujourd'hui la récompense de vos travaux qui constituent le but de votre vie. Vous y avez mis toute votre âme ».

M. PEETERS apporta, en termes choisis, le salut de l'administration loyale et concrète de la ville de Lille aux expositions futures.

M. DE BUSSCHERE remercia la municipalité lilloise, la chambre de commerce, le jury et notre journal pour la part active qu'ils ont prise à l'organisation de la deuxième exposition.

Il conclut en disant :

« La seconde exposition du Soutien Artisanal, déjà bien supérieure à celle de 1933, nous laisse espérer un succès considérable pour l'avenir et nous invitons dès maintenant tous les artisans et les ouvriers à se préparer et à exécuter avec tout leur savoir-faire des travaux remarquables qui feront de l'exposition du Soutien Artisanal de 1935 une manifestation digne de notre laborieuse région du Nord ».

Ce fut ensuite l'ample distribution des récompenses. On nota très particulièrement la générosité de notre journal, qui fut cité une vingtaine de fois à la lecture du palmarès.

Des applaudissements mérités saluèrent chacun des lauréats.

DES DONS POUR LES PUPILLES DE L'ASSISTANCE PUBLIQUE A LA SUITE DE la LOTERIE DES RÉGIONS LIBÉRÉES

Le **CREDIT DU NORD** nous informe avoir reçu à ce jour à l'occasion du 2me tirage de la **LOTERIE des RÉGIONS LIBÉRÉES**, les dons suivants pour les Pupilles de l'Assitance Publique (2e liste) : Chèque sur CREDIT LYONNAIS : 200 Frs. — Un Groupe de gagnants d'ARMENTIÈRES 100 Frs. — M. MEURICE, route Nationale, à GRAVELLE : 5 Frs. — Total . 305 francs.

LOTERIE DES RÉGIONS LIBÉRÉES
BILLET : 100 Francs
PLUS DE 60% DE LOTS
EN VENTE DANS LES BANQUES ET LES DÉBITS DE TABAC
3e tirage le 28 DÉCEMBRE
BUREAU DE RENSEIGNEMENTS, 17, RUE DE MIROMESNIL A PARIS
9013

LE DIXIÈME ANNIVERSAIRE de la Bourse aux Timbres de Lille

On célébrait dimanche à Lille, 13-15, place Rihour, le Xe anniversaire de la Bourse aux Timbres.

Installé, il y a de cela dix ans, cet organisme a pris depuis lors une grande importance. Tous les dimanches de nombreux philatélistes s'y donnent rendez-vous de toute la région du Nord, et même de Belgique, de Tournai, de Bruxelles et d'ailleurs.

Au centre, *M. Marcel DUPREZ, Conseiller municipal, ayant à sa droite M. LEPERCQ, de la Bourse aux Timbres, à sa gauche, M. Marcel FRANÇOIS, Directeur de la Bourse.*

Il était donc juste que l'on célébrât cet événement. Avec éclat la cérémonie se déroula. Elle fut présidée par M. **Marcel Duprez**, conseiller municipal, représentant le Maire de Lille. Elle eut lieu en présence de MM. Marcel François, directeur de la Bourse ; Georges, expert en timbres ; Lepercq, de la Bourse aux timbres de Lille ; Devis, de la Bourse aux timbres de Roubaix, Géo Riquet, secrétaire de la Bourse aux timbres de Lille ; Dumont, du groupement philathéliste de Paris ; Gabay, Collin, Laloy, Barbis, J.-P. Cornaert, Boucher, Lhernould, Maréchal, Louis, Blondel, etc...

Deux discours furent prononcés lors de la cérémonie officielle, à midi. M. Duprez fit part de la sympathie de la municipalité, remercia la Bourse qui s'efforce d'aider à la vente du timbre antituberculeux, et place de nombreuses devises.

M. Dument, représentant les philathélistes parisiens, en une délicate allocution, dit combien il était nécessaire de s'entr'aider entre groupements similaires. Il signala la place prépondérante prise en province par le groupement lillois et en félicita les organisateurs.

Enfin, M. **Géo Riquet** secrétaire de Lille, fit l'exposé de la situation actuelle parla de divers projets élaborés en faveur de la bonne marche de la société dans l'avenir.

Ces orateurs furent vivement applaudis et l'on prit les vins d'honneur en toute cordialité.

La mort de M. Escoffier Maire de Douai ancien Député du Nord

(SUITE DE LA PREMIERE PAGE)

En 1906, par exemple, lors de la catastrophe de Courrières, il se porta partie civile au nom des veuves et des orphelins des victimes.

Avocat des grands syndicats d'ouvriers mineurs, il s'employa à fixer la jurisprudence en matière d'accidents de travail, de retraites ouvrières, etc.

Que de fois, sa voix sonore emplit les prétoires pour défendre ces causes ! Il y a quelques années, ses confrères du barreau de Douai lui manifestaient leur estime en l'élevant au bâtonnat de l'ordre.

Comme homme politique, M. Léon Escoffier appartenait au parti socialiste et depuis son adolescence.

Il était le plus ancien conseiller municipal de Douai. Il fut élu, la première fois, le 9 mai 1904 — il avait 26 ans — et constamment réélu.

Lorsqu'en 1925, la liste socialiste et radical-socialiste fut élue en entier, ses collègues firent de M. Escoffier le premier magistrat de la cité. Encore élu en tête de liste, quatre ans plus tard, il fut réélu maire le 19 mai 1929.

Et durant ces dix années qu'il présida aux destinées de l'administration municipale, de très importants travaux d'urbanisme et scolaires furent accomplis.

Mais entre-temps, M. Escoffier avait été député. En novembre 1919 il fut élu au scrutin de liste, puis réélu en 1924 avec le plus grand nombre de voix qu'ait obtenu un représentant à la Chambre.

Au Parlement, son premier geste fut de faire restituer aux envahis les impôts des six derniers mois de 1914 que les percepteur avaient reçu l'ordre d'encaisser.

Concernant les accidents du travail, il demanda l'extension de la loi de 1898 aux ouvriers agricoles, aux domestiques, aux marins.

Vie chère, crise des loyers, législation civile et criminelle, propriété des licences, défense des « coqueleux », rétablissement du tabac de zone, exonération de l'impôt sur les salaires, autant de questions qui l'amenèrent à la tribune du Palais Bourbon ; sans oublier la loi sur les dommages de guerre, les prestations en nature, les cessions de dommages, l'emprunt des réglons libérées.

Telle fut en résumé la vie de M. Léon Escoffier, avocat, député, maire.

Rappelons encore que voici deux ans, le Gouvernement lui rendait un hommage mérité en le faisant chevalier de la Légion d'honneur.

Nous nous inclinons devant sa dépouille mortelle et nous prions Mme Léon Escoffier qui fut pour lui une compagne si admirablement dévouée, d'accepter le sincère témoignage de nos condoléances très attristées.

⁂

Les obsèques de M. Léon Escoffier auront lieu mercredi prochain, à 11 h. Le corps sera exposé dans une chapelle ardente édifiée au bas de l'escalier d'honneur de l'Hôtel de Ville de Douai.

La population sera admise à défiler devant le catafalque à partir de 9 h.

Cet avis tient lieu de faire part.

LES FUNÉRAILLES de notre collaborateur Gustave WALLART

Nous avons annoncé la mort survenue samedi à Lille, après une longue maladie, de notre ami et collaborateur Gustave WALLART.

Ses funérailles auront lieu mercredi prochain 19 décembre, à 14 h. 30.

Rassemblement à la maison mortuaire, 72, rue Fourmentel, à **Lille**, à 14 h. 15. Son corps sera conduit ensuite au cimetière du Sud, pour y être inhumé.

UN ANCIEN MÉCANICIEN S'EST BRULÉ LA CERVELLE HIER A CAUDRY

Dimanche, vers 17 h. 30, la femme de journée de M. Camille Carbonnier, ancien mécanicien, demeurant rue Nationale, 30 à **Caudry**, pénétrant dans la demeure de son patron, vit celui-ci couché à découvert sur son lit. Elle appela sans obtenir de réponse, puis, s'approchant de la couche, à sa profonde stupeur, elle aperçut du sang qui coulait de la tête de l'homme par une horrible blessure. Aux cris d'épouvante poussés par la servante, qui s'était précipitée dans la rue, des voisins accoururent. L'un d'eux téléphona aux docteurs Lesage et Tramblin. Les praticiens, après examen, ont conclu au suicide par une balle qui avait perforé la tempe droite. Un revolver encore chargé fut trouvé près du cadavre déjà froid. La mort avait été instantanée.

On suppose que M. Carbonnier, qui était rentré le matin seulement, avait mis aussitôt son funeste projet à exécution. Il s'était étendu tout habillé sur son lit, après avoir cependant ôté ses chaussures.

Le défunt, âgé de 66 ans, originaire de **Calais**, habitait **Caudry** déjà avant la guerre. Il avait eu jadis une situation assez florissante. Pendant la période de reconstruction de l'industrie locale, il s'était occupé de la vente des métiers à tulle pour le compte d'une firme de Calais. Par suite de la crise, il est tombé dans la détresse et ces derniers temps, il s'occupait seulement de la représentation de vins.

M. Alquinet, commissaire de police, a procédé à l'enquête d'usage.

LA CONFÉRENCE SUR LE VOTE DES FEMMES A VALENCIENNES

(SUITE DE LA PREMIERE PAGE)

En théorie, faire voter la femme est conforme au principe qui établit le suffrage universel, mais la femme a aussi un droit naturel qui est de défendre ses intérêts et à ce propos Me M.-T. Moreau montre qu'en France, il y a plus de 7 millions de femmes qui, travaillant comme les hommes, subissent les lois sur le travail sans pouvoir intervenir dans la confection de ces lois.

Normalement, légitimement la femme ne devrait-elle pas elle aussi participer à la désignation de ceux qui font les lois qui l'intéressent, non seulement à titre personnel mais au point de vue collectif. « Est-ce que cela ne la regarde pas quand on lui prend son mari ! ses fils ! ».

Ce droit de vote, c'est enfin un droit social qui doit être exercé dans la société dont elle est membre au même titre que l'homme.

Me M.-T. Moreau réfute ensuite, tantôt par une solide logique, tantôt lorsque ils sont sans fondement avec une spirituelle ironie, les arguments que l'on a dressés contre le vote des femmes.

Elle montre ensuite par des exemples concrets le rôle utile que peut jouer la femme tant dans l'administration d'une cité que dans la « politique » qui au sens exact du mot est « la vie du pays ». « Vie familiale, enseignement, service militaire, hygiène, protection de l'enfance, assistance, etc., etc.... tout cela nous intéresse, nous avons une tâche à accomplir surtout dans l'organisation sociale. La chose publique a besoin de toutes les compétences ».

Me Moreau termine en souhaitant qu'à l'exemple de tant d'autres pays, la France accorde enfin aux femmes qui ont montré qu'elles savent toujours heureusement se placer sur le terrain pratique, « le petit bulletin de vote que l'on donne à tout citoyen ».

M. MILLOT remercie et félicite la conférencière au nom de l'assistance qui par de chaleureux applaudissements, a donné un complet assentiment au point de vue présenté par la conférencière.

Il donna ensuite la parole à Mme A. PAUZAT, qui fait lecture de l'ordre du jour suivant, qui a été adopté à l'unanimité :

L'ordre du jour

« 1.500 citoyennes et citoyens, réunis le dimanche 16 décembre, à l'Hippodrome de Valenciennes, après avoir entendu la conférence de Maître Marie-Thérès Moreau, considérant que l'inégalité civique des sexes, telle qu'elle est encore aujourd'hui consacrée par la loi française, constitue, à n'en pas douter, une survivance paradoxale des barbaries primitives ; considérant que, dans un pays de suffrage universel, une telle inégalité, que rien ne peut justifier, devient un étrange défi à la logique la plus élémentaire ; considérant que, dans la Cité, comme dans le cadre le plus large de la nation, les femmes sont particulièrement qualifiées pour défendre les grands intérêts de la famille, de l'épouse, de la mère, de l'enfant et pour prendre la part la plus active et la plus utile à l'élaboration d'un large programme d'hygiène sociale et d'assainissement matériel et moral de la Société.

» Se déclarent décidés à poursuivre une action de tous les instants pour que soient conférer aux femmes le droit de vote et l'éligibilite.

» Décident que le présent ordre du jour sera communiqué à M. le Président du Sénat et à M. le Président du Conseil ».

La politique régionale

LES ÉLECTIONS CANTONALES COMPLÉMENTAIRES DANS LE NORD

CONSEIL D'ARRONDISSEMENT

Le scrutin de ballottage

Dans les quatre cantons où il y avait lieu au lendemain des élections cantonales d'octobre de pourvoir au remplacement d'un conseiller d'arrondissement, un seul résultat a été acquis au premier tour, scrutin du 9 décembre : dans le canton de **Clary** où M. **Beauvillain**, maire de Caudry (Soc.) a été élu par 5.002 voix contre M. **Tellart** (Ext. Rép.) 4.326 voix. Il y avait ballottage dans les trois autres cantons d'**Haubourdin, Maubeuge (Nord)** et **Valenciennes (Nord)**.

Voici les résultats par canton :

CANTON D'HAUBOURDIN

M. César Choquet est élu

Insc. : 16.893 ; vot. : 14.139 ; suff. expr. : 13.887. Ont obtenu : MM. Paul **Lecocq** (Union Rep.), 6.340 voix ; César **Choquet** (Soc.) 7.547 voix.

M. César CHOQUET est ELU.

— Voici les résultats du premier tour : Inscrits : 15.993 ; votants : 13.854 ; suffrages exprimés : 12.582. Ont obtenu : MM. Paul **Lecocq** (Un. Rép.) , 5.917 voix ; César **Choquet** (Soc.) : 5.894 ; Auguste **Durez** (Com.) : 1.778 voix.

CANTON DE MAUBEUGE-NORD

M. Mèche est élu

Insc. : 8.958 ; vot. : 6.810 ; suff. expr. : 6.716. Ont obtenu : MM. **Mèche** (Soc.), 3806 voix ; Félix **Oarliaux** (Conc. Rép.), 3.093 v. ;

M. MÈCHE est ELU.

— Au premier tour, l'Union Républicaine n'avait pas présenté de candidat. Voici les résultats de dimanche dernier : Inscrits : 8.958 ; votants : 6.294. Ont obtenu : MM. **Mèche** (Soc.), 2.603 ; **Renaud** (Com.), 1.998 ; divers, 950.

CANTON DE VALENCIENNES-NORD

M. Muemaaux, communiste est élu

Insc. : 15.895 ; vot. : 11.662. Ont obtenu : MM. Jules **Arbion** (Dém. Pop.) : 4.386 voix ; **Muemeaux** (Com.) : 7.000.

M. MUSMEAUX (Com.) est ELU.

— Au premier tour les voix s'étaient reparties de la façon suivante : Inscrits : 15.895 ; votants : 11.531. Ont obtenu : MM. Jules **Arbion** (Dém. Pop.) : 3.613 voix ; **Hélard** (Soc.) : 2.436 ; **Muemeaux** (Com.) 5.904 voix.

POUR LA NOEL DES ENFANTS DES CHOMEURS

(SUITE DE LA PREMIERE PAGE)

De façon générale il semble que les souscriptions ouvertes et les quêtes effectuées ont donné de beaux résultats.

Une communication préfectorale

En fin de journée, M. le préfet du Nord nous communique la note suivante :

« Je remercie bien vivement les généreux donateurs qui, répondant à mon appel, ont bien voulu réserver leur offrande pour le Noël des enfants des chômeurs.

» Beaucoup ont pu déjà en faire la remise hier, mais dans un assez grand nombre de communes, il n'a pas été possible, avec le peu de temps disponible, d'organiser les collectes.

» Je prie tous ceux qui désirent ne pas rester étrangers au geste de solidarité et qui n'ont pu l'accomplir hier, de bien vouloir remettre aujourd'hui même leur participation dans les conditions suivantes :

» Les dons en nature sont recueillis dans les mairies et seront, en principe, réservés aux communes dans lesquelles ils auront été versés.

» Les dons en argent peuvent être versés à MM. les maires, à MM. les directeurs et Mmes les directrices d'écoles, à MM. les curés des paroisses et aux pasteurs des différents cultes. Ils peuvent être l'objet de listes de souscriptions et ils peuvent être adressés :

» Pour l'arrondissement de Lille : à M. le préfet du Nord, Comité du Noël des enfants des chômeurs, compte courant postal Lille N° 48.560.

» Pour l'arrondissement de Cambrai : à M. le sous-préfet de Cambrai, compte Lille N° 23.232.

» Pour l'arrondissement de Douai : à M. le sous-préfet de Douai, compte Lille N° 274.94.

» Pour l'arrondissement de Dunkerque : à M. le sous-préfet de Dunkerque, Lille N° 13.892.

» Pour l'arrondissement de Valenciennes : M. le sous-préfet de Valenciennes, Lille N° 86.

» Pour l'arrondissement d'Avesnes : dans les perceptions.

» Le Comité de patronage devant se réunir prochainement pour faire la répartition entre les arrondissements et entre les communes au prorata du nombre des chômeurs, il importe qu'aujourd'hui même tous les fonds soient versés, afin que la centralisation puisse être effectuée très rapidement et que les distributions puissent avoir lieu pendant la semaine de Noël.

» Vous tous qui n'avez pas encore versé, ne laissez pas passer la journée d'aujourd'hui sans faire le geste qui vous permettra, ayant rempli votre devoir vis-à-vis des plus malheureux, de goûter pleinement les joies de Noël. »

AVEZ-VOUS LU notre
ALMANACH
pour 1935 ?
INTERESSANT AMUSANT
IL NE COUTE QUE
1 fr. 75

A SAINT-AMAND-LES-EAUX DES INCIDENTS SE SONT PRODUITS AU COURS D'UNE MANIFESTATION ANTIFASCISTE

Un meeting de front commun était organisé hier dimanche, à **Saint-Amand**, par le Comité antifasciste.

Cette manifestation, décidée avant l'arrêté ministériel interdisant les cortèges à tendance politique dans la rue, devait partir de la place Jean-Jaurès et se rendre, fanfare en tête, au théâtre municipal, où aurait lieu un grand meeting.

Or, au moment du départ, le cortège se trouva en présence d'un important barrage de gardes mobiles à cheval et contraint d'arrêter. Immédiatement MM. COUTEAUX et RAMETTE, députés, qui se trouvaient en tête, parlementèrent pour obtenir le passage libre. Ils n'obtinrent que le passage des deux sociétés de musique, la fanfare et la société des trompettes, et les manifestants, au nombre de 300 environ, furent dispersés. Mais 500 mètres plus loin, le défilé se reforma ; il se retrouva néanmoins, à l'entrée du pont de la Scarpe, devant un nouveau barrage de gardes à cheval, renforcé cette fois de gardes à pied. Le même manège recommença, les manifestants restèrent calmes et se réunirent à nouveau 200 mètres plus loin, cette fois on pouvait croire que tout était fini.

La Musique, au son de morceaux révolutionnaires, entraîna la foule, qui était maintenant très dense, vers le théâtre. Mais encore une fois et au moment où le cortège débouchait sur la Grand Place, les gardes montés revinrent à la charge et coupèrent le défilé derrière la fanfare, refoulant le reste du cortège ; celui-ci fit un détour et, par la rue des Anges, rejoignit la Musique devant le jardin public et, cette fois, put en entier entrer au théâtre.

Au théâtre, devant une salle comble, MM. COUTEAUX, député, pour le parti socialiste, RAMETTE, député, pour le parti communiste, Provo, pour les jeunesses socialistes, et Lapeyrade, pour le syndicat autonome, firent le procès du fascisme et tirèrent la leçon des événements de la journée, qui ne furent troubles par aucune effusion de sang, grâce au sang-froid de tous.

LE XIe CONGRÈS DES AMICALES LAIQUES DU NORD

(SUITE DE LA PREMIERE PAGE)

On passe enfin à la proclamation des résultats du scrutin pour la nomination d'un président.

Votants : 265 ; bulletins blancs ou nuls : 63 ; suffrages exprimés : 202.

Obtinrent : MM. WILLY, 175 voix, élu ; MOITTY, de Frelinghien, 16 voix ; **Duburcq**, de Roubaix (non candidat), 8 voix ; Roger, 3 voix.

Très ému, M. Fernand WILLAY déclara qu'en raison de cette manifestation de confiance et de sympathie, il ne pouvait se dérober à son devoir et revenait sur la determination prise la veille.

Des applaudissements nourris accueillirent cette déclaration et la séance fut levée dans l'enthousiasme vers 12 h.

Vœux principaux

Le XIe Congrès de l'Union des Amicales du Nord prenant acte de la démarche des délégués de la Ligue Française de l'Enseignement : MM. Brenier, Dyard, Deillot et Gray, s'associe pleinement aux conclusions présentées à M. le Ministre de l'Education Nationale par ladite délégation, la félicite de son attitude énergique, lui donne mandat de poursuivre avec ténacité ses démarches et marque au cours de ses prochaines démarches son indignation au sujet des instructions données par M. le Ministre aux inspecteurs d'Académie instructions réclamant des sanctions contre les instituteurs à propos de leur attitude en dehors de l'école. Le congrès fait confiance à la Ligue Française pour obtenir :

1. Le respect des dispositions de l'article XI de la loi du 30 octobre 1886, non abrogée (toute commune doit posséder au moins une école publique ; 2. le respect des instructions fixant le nombre maximum des élèves à admettre dans une classe ; 3. l'incorporation dans le plan d'outillage national de tous les projets de construction, d'aménagement ou d'agrandissement d'écoles ; 3 bis, l'abrogation de la loi Falloux ; 4. la création de cours supérieurs complémentaires ou ménagers ; 5. la prolongation de la scolarité jusqu'à 14 ans et la gratuité des fournitures jusqu'à cet âge ; 6. la cessation de la campagne de calomnies contre l'école laïque et ses maîtres.

Constatant que le budget des cultes de l'Alsace-Lorraine n'a pas été changé et que de nouvelles écoles professionnelles ou congréganistes s'ouvrent un peu partout en France, le Congrès demande : 1. que la Ligue Française de l'Enseignement entreprenne une action vigoureuse dans la presse et par des conférences dans le pays pour défendre l'école publique et ses maîtres ; 2. qu'elle fasse pression auprès des parlementaires membres de la Ligue et des Groupes de défense laïque de la Chambre et du Sénat pour combattre les décrets-lois, d'ailleurs illégaux, puisque non ratifiés et d'en obtenir l'abrogation immédiate ; 3. qu'il y ait incompatibilité entre les fonctions de ministre et de membre du Conseil de la Confédération des œuvres laïques ; 4. que M. BERTHOD soit exclu de la Ligue de l'Enseignement.

Vœux d'ordre départemental. — Le Congrès considérant l'effectif important des élèves du quartier de la rue de Cuincy, du faubourg d'Esquerchin et de la Cité Jardins du Faubourg de Béthune, à **Douai**, demande l'ouverture de la nouvelle école de garçons.

Etant donné l'effort financier fait par la municipalité douaisienne et l'installation des locaux destinés aux œuvres post-scolaires demande qu'à titres égaux la préférence soit donnée à un directeur s'occupant déjà d'œuvres post-scolaires et périscolaires.

Le secteur proteste avec la plus grande énergie contre la fermeture d'une classe de l'école de garçons de **Camphin-en-Pévele** qui compte 63 élèves et réclame sa réouverture immédiate.

Vœux d'ordre intérieur. — Le Congrès demande que l'« Union », dans le département, et la Fédération dans l'arrondissement, fassent des efforts de propagande : a) pour créer des amicales d'anciens élèves dans toutes les écoles de l'arrondissement ; b) pour constituer au sein de toutes les associations existantes une section d'éducation physique ou plus particulièrement de basket-ball, ce qui permettrait de rassembler, non pas seulement des élèves qui, eux, sont par avance, avec nous, mais aussi et surtout des anciens, à qui nous devons donner la possibilité de se grouper autour de notre école, d'où ils sont sortis pour devenir et rester des hommes acquis aux idées laïques et républicaines.

Vœux relatifs à la Caisse des écoles. — Le Congrès invite l'administration à provoquer, conformement à la loi, la création dans toutes les communes, d'une caisse des écoles et émet le vœu que la distribution des fournitures classiques aux élèves indigents des écoles privées soit effectuée aux enfants des seules personnes secourues par le bureau de bienfaisance.

Vœux divers. — Le Congrès émet le vœu : que dans chaque école, il y ait un buste de la République, ainsi que la déclaration des Droits de l'Homme et du Citoyen, exposée en bonne place ; que la Ligue de l'Enseignement intervienne auprès des éditeurs pour qu'ils sortent des livres de prix à esprit vraiment laïque, que pourraient offrir les Amicales et que l'« Amicaliste » publie une liste de ces livres de prix ; l'école étant neutre tout denier ou toute amicale peut accepter une subvention d'une municipalité ou de personnalités généreuses, mais elle doit avant tout garder son indépendance, sa dignité d'action.

FEUILLETON DU 17 DÉCEMBRE. — N. 9.

SONIA L'ENSORCELEUSE

Par Maurice Mario

Insister eût été du plus mauvais goût aussi déclara-t-il avec une résignation très digne :

— Madame, je m'incline devant votre volonté ! Il me reste à vous renouveler au cas où néanmoins les circonstances vous obligeraient à rechercher un concours dévoué, que je suis votre très humble serviteur.

Et il fit mine de se retirer.

— Vous me quittez ainsi ? s'écria vivement la jeune femme étonnée de cette brusque attitude. Et comment pourrais-je vous le demander ce concours? Je vois bien à votre uniforme que vous appartenez au corps d'élite des aviateurs...

En souriant :

— Ce ne serait pas suffisant pour vous retrouver !

— C'est juste ! Voici ma carte, madame : capitaine de Saulnière, 13 bis, rue de Milan.

— Merci. De plus, vous partez, vous m'abandonnez comme si une de mes paroles vous avait froissé...

— Oh ! madame...

— En vous disant que je voulais me défendre seule, j'entendais pourtant vous compter désormais parmi mes amis. Et je m'exprime encore mal, je devrais dire : vous compter comme mon meilleur ami ! Si j'examine, en effet, tous ceux à qui je pourrais donner ce nom, je ne sais si j'en trouverais un qui serait prêt à exposer sa vie comme vous l'avez fait ce soir.

— Permettez-moi de n'en rien croire, sourit Claude ; une reine de beauté ne manque pas d'adorateurs prêts à mourir pour elle.

— Reine de beauté en exil, monsieur, fit la jeune femme avec méfiance, car je suis Russe, vous l'avez sans doute deviné !

Puis, soudain, d'une voix douce, presque tendre, elle pria :

— Allons, reprenez votre chaise, monsieur le susceptible, que je vous dise qui je suis et pourquoi je vous demande de garder le secret sur ce qui s'est passé ce soir. Peut-être serez-vous surpris d'apprendre qu'en me portant secours vous avez sauvé de la mort une autre personne dont je vous confierai le nom, car entre les mains du Guépéou je n'eusse été qu'un otage.

Reconquis par ce ton suppliant, troublé par ces yeux dont le regard l'enveloppait langoureusement et intrigué par ces paroles mystérieuses, Claude de Saulnière répondit :

— Je vous écoute, madame, confus de la confiance que vous voulez bien m'accorder.

— Pour tous, je suis la chanteuse Sonia Tarkowa, l'étoile des galas russes de Paris et de Monte-Carlo, c'est-à-dire bien déchue si je songe à la famille dont je suis la dernière descendante, à ma mère qui compte parmi ses aïeux Wladimir le Grand, à mon père le comte Molesky, un des riches propriétaires du gouvernement de Kiew. Mais le cyclone a passé, en quelques heures de leur Octobre rouge, les révolutionnaires, selon leur expression, ont nivelé notre glorieuse maison ; ma mère est morte de frayeur, mon père fut jeté en prison et moi, malheureuse épave, je suis venue échouer dans votre France.

La jeune femme se tut un instant; puis, le visage subitement dur, les yeux fixes devant elle, plus lentement elle reprit :

— Je me souviendrai toujours du moindre détail de cette nuit atroce où, prévenus du soulèvement, nous quittâmes précipitamment notre hôtel de Kiew, emportant dans des coffres notre or, nos bijoux, nos valeurs, pour gagner en auto notre château sur le Dnieper, à une vingtaine de kilomètres. A peine avions-nous mis dans une cachette sûre notre fortune que la nuit suivante une bande de forcenés, conduits par l'instituteur Ivan Boutovitch, le fils rénégat d'un de nos fermiers, forçaient nos portes, maltraitaient ma mère de telle façon qu'elle en mourut le lendemain, emmenaient mon père malgré sa blessure de guerre encore béante à la jambe et moi-même m'obligeant à les suivre. Devant le triste sort qui m'attendait et que j'avais deviné dans les regards lubriques de ces misérables, je parvins à m'évader à la faveur de l'obscurité et me réfugiai chez le père d'Ivan Boutovich dont je